



ACTION 09
DEC.A

COLLECTER ET VALORISER LES BIODÉCHETS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.3 Inciter les entreprises à réduire leurs consommations

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.2 Soutenir les démarches d'agriculture locale et d'alimentation de proximité

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

2020-2022 : une étude globale sur la mise en place du schéma de collecte du Select'om (marque du SMICTOMME) et sur l'instauration d'une collecte des biodéchets est lancée depuis décembre 2020. L'objectif est de décliner le scénario correspondant le mieux aux caractéristiques et aux contraintes du territoire, pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

2022 : une expérimentation sera menée sur une période de 12 mois sur plusieurs territoires test afin de valider de manière opérationnelle les choix qui auront été effectués dans les premières phases de l'étude. À l'issue de cette année « test », le scénario de collecte le mieux adapté à chaque typologie de commune identifiée sur le territoire sera déployé à l'échelle du syndicat

2024 : mise en place effective de la collecte de biodéchets

>> ENJEUX

Sur les 202 kg de biodéchets produits annuellement par chaque habitant du territoire, une étude produite par le SMICTOMME montre que 61,6 kg pourraient être réutilisés pour être valorisés directement et 23,3 kg supplémentaires sont des restes de cuisine qui peuvent également être compostés. À cela peuvent être ajoutés les éléments fins fermentes cibles soit 11 kg par habitant.

L'objectif poursuivi par le SMICTOMME est de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets, en développant une économie circulaire de ses ressources locales, tout en conservant la maîtrise financière de son budget.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Les élus du territoire ont pris conscience que les biodéchets constituent une ressource valorisable à part entière et non un déchet à éliminer. La volonté est donc de valoriser et d'encourager le retour au sol de ces matières organiques sur le territoire tout en développant une économie circulaire.

Cette nouvelle collecte impactera l'ensemble des acteurs locaux : les producteurs de biodéchets qui bénéficieront d'un nouveau service de collecte, le(s) méthaniseur(s) qui verront leur approvisionnement pérennisé, les agriculteurs qui récupéreront le digestat issu du processus de méthanisation ou encore les habitants qui bénéficieront de l'électricité ainsi produite.

La valorisation de ces biodéchets passe par différentes étapes :

- ✓ Créer une nouvelle forme de collecte de ces déchets. Cette collecte a vocation à être réalisée sur les plus courtes distances possibles.
- ✓ Les valoriser par la création d'un outil de méthanisation (directe ou cogénération) sur le territoire et en utilisant les stations déjà présentes. Le biogaz ainsi produit pourrait alimenter le réseau ou être utilisé directement, par exemple dans des véhicules de collecte fonctionnant avec un moteur alimenté au gaz.
- ✓ Proposer aux citoyens et agriculteurs de réaliser eux-mêmes cette valorisation par la promotion du compostage individuel et l'utilisation du produit final comme engrais.

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Le SMICTOMME comme porteur principal

SM de Saverne et de Sommerau-Mossig pour 8 communes du territoire

Les associations de promotion du compostage

La station de méthanisation

Les agriculteurs

rGDS pour l'injection réseau

LES PARTENAIRES

FEADER

PETR Bruche Mossig et chambre d'agriculture (programme LEADER)

ADEME



>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le SMICTOMME gère depuis 60 ans la collecte et le traitement des ordures ménagères des habitants de son secteur. Le territoire s'étend aujourd'hui sur 4 Communautés de Communes, 69 communes et 100 400 habitants.

Le SMICTOMME assure une collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et une collecte mensuelle des corps creux (emballages en plastiques et métalliques, briques alimentaires) et des corps plats (papiers, cartons). Avec le verre, ces derniers sont également collectés dans des conteneurs. 8 déchèteries viennent compléter ce dispositif de collecte.

Le service, assuré en régie, est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des particuliers et la redevance spéciale (RS) auprès des professionnels.

Au vu de ce contexte, l'objectif poursuivi par le SMICTOMME est de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets, en développant une économie circulaire de ces ressources locales, tout en conservant la maîtrise financière de son budget. Il s'agit :

- ✓ de diminuer la production des ordures ménagères résiduelles (OMR),
- ✓ de mettre à disposition de chaque citoyen une solution lui permettant de gérer ses biodéchets au travers d'une valorisation de proximité permettant de conserver ses ressources sur son territoire et de créer de la valeur locale. La voie privilégiée pour cette

valorisation est celle de la méthanisation complétée par une solution de compostage individuel.

- ✓ d'augmenter ses performances de taux de recyclage et de valorisation, par exemple via des recycleries et zones de réemploi.

Une étude pilotée par le SMICTOMME et débutant fin 2021 vise à définir le schéma de collecte 2020-2030, intégrant deux aspects complémentaires : la collecte des biodéchets et la tarification incitative. Elle est prévue sur une durée de 3 ans à partir de fin 2021.

La première étape consiste en une campagne de caractérisation des OMR visant à identifier le gisement de biodéchets existant par typologie de commune. Elle permettra également de quantifier le gisement de collecte sélective présent dans les OMR et restant à capter.

La seconde étape est de définir des scénarios de mise en place de tri à la source des biodéchets. Ceux-ci seront évalués au travers d'une phase d'expérimentation d'un an sur plusieurs territoires tests représentant 10 000 habitants et à l'issue de laquelle les modes de collecte validés seront déployés sur l'ensemble du territoire.

La troisième étape est de définir l'ensemble des éléments juridiques, techniques, économiques et relatifs à la mise en place d'une tarification incitative dans cette collecte de biodéchets, afin d'élaborer le meilleur modèle de tarification.

En parallèle, la sensibilisation au compostage sera réalisée dans le cadre des actions définies dans la fiche SEN.A.

>> AMBITION

L'ambition du SMICTOMME est de capter a minima **55%** du gisement de biodéchets, soit **3 400 tonnes** par an, à partir de 2023. À cela se rajoute une globalisation du compostage individuel.

>> FINANCEMENT

L'étude en cours du Select'om permettra de déterminer le chiffrage précis de l'action.

L'expérimentation prévue pour 2022, pour 3 500 habitants, représente un coût total de 250 000 € comprenant la collecte en porte à porte, auprès des producteurs et en apport volontaire.

Les études et expérimentations cofinancées par le FEADER et l'ADEME.

AMI de la Région Grand Est :

www.grandest.fr/appel-a-projet/soutien-au-deploiement-d'infrastructures-de-recharge-bioguv-accessibles-au-public

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/accompagnement-des-programmes-locaux-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-etudes-de-faisabilite-methanisation-2

>> EXEMPLES

Le Smictom de Saverne a mis en place des collecteurs de biodéchets dans les communes de plus de 50 foyers en habitat collectif. Services de broyage à domicile. Compostage partagé.

Le Smictom d'Alsace centrale réalise depuis 2019 une collecte en apport volontaire de leur biodéchets Les foyers ont été informés et équipés pour pouvoir trier leurs biodéchets et les amener dans de nouveaux conteneurs.

Le Smictom Val de Saône a mis en place en 2016 une collecte de biodéchets pour les citoyens. Des points d'apports volontaires ont été créés et la population équipée. Le compost obtenu est utilisé par les agriculteurs locaux.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AGR.A - S'appuyer sur la restauration scolaire et collective pour développer une agriculture biologique et une alimentation de qualité et de proximité

AGR.D - Agir pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement

ENE.D - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.A - Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie



QUELQUES RESSOURCES UTILES

Plan Régional de prévention et de Gestion des déchets de la région Grand-Est :
www.grandest.fr

Centre de ressources du réseau AMORCE : amorcer.asso.fr

Réseau CompostPlus : www.compostplus.org